



Pas-de-Calais

Le Département

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Jodie DUBOIS

Gestionnaire de dossiers urbanisme

Service développement territorial

dubois.jodie@pasdecalais.fr - 03 21 21 91 58

Monsieur Frédéric CUVILLIER

Président

Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 boulevard du Bassin Napoléon

BP 755

62321 BOULOGNE-SUR-MER Cedex

Vos réf : votre courrier du 13 octobre 2025

Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/JD

*Objet : avis du Département – modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté
d'agglomération du Boulonnais*

Monsieur le Président,

Par courrier susvisé, vous avez adressé au Département, pour avis, les documents concernant la modification n°5 du PLUi.

Le projet porte sur la modification de zonage des zones U, notamment la suppression d'emplacements réservés liée à l'évolution de projets, ainsi que la mise à jour des conditions d'urbanisation en zone U pour l'adaptation aux projets et/ou la création des Opérations d'Aménagement Programmées (OAP) sectoriels.

Plusieurs éléments de ce projet sont pris en compte au regard des compétences du Département :

- les mobilités alternatives, particulièrement le covoiturage et les aménagements cyclables ;
- l'itinérance, la randonnée pédestre et l'attractivité, le développement touristique ;
- les espaces naturels sensibles ;
- la mobilité routière, particulièrement les routes départementales ;
- la biodiversité sur les propriétés départementales.

Des compléments techniques sont sollicités sur les sujets OAP, environnement et mobilité. Vous trouverez ci-joint une annexe technique reprenant ces éléments sur lesquels le Département souhaite apporter une attention particulière.

Sous réserve de la prise en compte de ces éléments listés ci-joint, le Département émet un avis favorable sur votre projet, et reste à votre disposition pour tout projet d'aménagement cyclable, de biodiversité et d'aire de covoiturage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras, le 12 décembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DGA Directeur du pôle aménagement et développement
territorial

Annexes techniques du Département du Pas-de-Calais :CAB – Modification n°5 du PLUi

Thème	Sujet	Compléments départementaux
Remarques générales	OAP	Page 11 : Conteville L'OAP habitat s'inscrit-elle dans l'assiette de consommation foncière prévue dans le SCOT en anticipation sur la modification simplifiée et la future révision ?
	Défense Incendie	Page 28 : Pernes-les-Boulogne Implantation de 2 citernes : l'accessibilité a été validée avec le SDIS. La Commune avait sollicité le Département pour une demande de subventions pour 3 citernes, dans l'attente d'un emplacement assuré pour chacune d'elles.
Environnement	Trame verte et bleue	Page 37 : Wimille Projet de construction de 42 logements faisant partie d'un projet d'aménagement global sur le secteur Gazemetz-Gare. Une partie de la parcelle concernée change de zonage et passe en N. La zone concernée correspond à un talus appartenant à la SNCF en vue de compensations environnementales.
Mobilité	Aménagements cyclables	Page 33 : Saint-Etienne-Au-Mont – déviation d'Ecault L'emplacement réservé a été adapté pour la déviation. La partie sud est reprise par un lotisseur qui s'est engagé à réaliser les aménagements cyclables dans le cadre de l'aménagement du lotissement. Le Département identifie 5 boucles cyclables et 2 itinéraires qui passent par ce territoire : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Boucle N° 6</u> Les Marbrières - <u>Boucle N° 9</u> Le Bocage - <u>Boucle N° 10</u> Le Mont Violette - <u>Boucle N° 11</u> Cites Des Potiers - <u>Boucle N° 15</u> Les Eoliennes - <u>Itinéraires</u> : EV4 « Vélomaritime » et à la LI'1 <p><u>Préconisation :</u> Ces éléments sont à prendre en considération dans votre projet pour la sécurité des usagers et le développement des mobilités alternatives à la voiture.</p>

	Covoiturage	<p>Au titre du schéma intercommunal de covoiturage, celui-ci identifie plusieurs aires sur le territoire concerné :</p> <table border="1" data-bbox="512 423 1514 1312"> <thead> <tr> <th>Commune</th> <th>Localisation</th> <th>État</th> <th>Nom de l'aire</th> <th>Hiéarchisation</th> <th>Date de mise en service</th> <th>Extension</th> <th>Nbre de places réalisées ou issues du schéma</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Isques</td> <td>Échangeur n°28 A16/D901</td> <td>En travaux</td> <td>Aire d'Isques</td> <td>Complémentaire</td> <td></td> <td></td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Neufchâtel-Hardelot</td> <td>Échangeur n°27 A16/D308</td> <td>Projet</td> <td></td> <td>Locale</td> <td></td> <td></td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Saint-Léonard</td> <td>Rond Point D901/D940/N1/N416</td> <td>Projet</td> <td></td> <td>Complémentaire</td> <td></td> <td></td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Saint-Martin-Boulogne</td> <td>Échangeur N42/D237</td> <td>Projet</td> <td></td> <td>Locale</td> <td></td> <td></td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Wimille</td> <td>Échangeur n°32 A16/D96</td> <td>Réalisée</td> <td>Aire de la Poterie</td> <td></td> <td>2020</td> <td>2021</td> <td>44</td> </tr> <tr> <td>Wimille</td> <td>Échangeur n°33 A16/D242</td> <td>Réalisée</td> <td>Aire de la Trésorerie</td> <td></td> <td>2016</td> <td></td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>Boulogne-sur-mer</td> <td>Site Capécure</td> <td>Réalisée</td> <td>Aire de Boulogne Capécure</td> <td></td> <td>2022</td> <td></td> <td>44</td> </tr> <tr> <td>Saint-Martin-Boulogne</td> <td>Échangeur n°31 de l'A16</td> <td>En travaux</td> <td>Aire de Montjoie</td> <td>Complémentaire</td> <td></td> <td></td> <td>40</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Département reste à votre disposition pour échanger sur tout projet de covoiturage.</p>	Commune	Localisation	État	Nom de l'aire	Hiéarchisation	Date de mise en service	Extension	Nbre de places réalisées ou issues du schéma	Isques	Échangeur n°28 A16/D901	En travaux	Aire d'Isques	Complémentaire			40	Neufchâtel-Hardelot	Échangeur n°27 A16/D308	Projet		Locale			15	Saint-Léonard	Rond Point D901/D940/N1/N416	Projet		Complémentaire			20	Saint-Martin-Boulogne	Échangeur N42/D237	Projet		Locale			15	Wimille	Échangeur n°32 A16/D96	Réalisée	Aire de la Poterie		2020	2021	44	Wimille	Échangeur n°33 A16/D242	Réalisée	Aire de la Trésorerie		2016		37	Boulogne-sur-mer	Site Capécure	Réalisée	Aire de Boulogne Capécure		2022		44	Saint-Martin-Boulogne	Échangeur n°31 de l'A16	En travaux	Aire de Montjoie	Complémentaire			40
Commune	Localisation	État	Nom de l'aire	Hiéarchisation	Date de mise en service	Extension	Nbre de places réalisées ou issues du schéma																																																																			
Isques	Échangeur n°28 A16/D901	En travaux	Aire d'Isques	Complémentaire			40																																																																			
Neufchâtel-Hardelot	Échangeur n°27 A16/D308	Projet		Locale			15																																																																			
Saint-Léonard	Rond Point D901/D940/N1/N416	Projet		Complémentaire			20																																																																			
Saint-Martin-Boulogne	Échangeur N42/D237	Projet		Locale			15																																																																			
Wimille	Échangeur n°32 A16/D96	Réalisée	Aire de la Poterie		2020	2021	44																																																																			
Wimille	Échangeur n°33 A16/D242	Réalisée	Aire de la Trésorerie		2016		37																																																																			
Boulogne-sur-mer	Site Capécure	Réalisée	Aire de Boulogne Capécure		2022		44																																																																			
Saint-Martin-Boulogne	Échangeur n°31 de l'A16	En travaux	Aire de Montjoie	Complémentaire			40																																																																			
	Réseau routier départemental	<p>Pour rappel, pour toute création d'accès ou modification de connexion sur une route départementale, une concertation préalable avec les services du Département devra être organisée afin de déterminer les aménagements permettant d'assurer la sécurité des usagers.</p> <p>Pour votre parfaite information, une étude est en cours sur la route départementale n°96 : étude de sécurisation du carrefour du chemin vert à Wimille.</p>																																																																								